



Demierre Philippe

Enseignement scolaire : à quand la fin de l'endoctrinement politique dans notre canton ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.06.21

DICS

Dépôt

Suite à l'affaire en cours dans notre canton qui a été très justement saisie par le procureur général Fabien Gasser concernant la distribution d'un courriel indésirable effrayant incitant des élèves de 5H (8 ans) à prendre part à une manifestation en faveur du climat, je pense qu'il est grand temps que l'Etat de Fribourg se pose les réelles questions et trouve des réponses à l'endoctrinement et aux incitations politiques dans le cadre des cours (tous cours confondus) donnés par certains-es de nos instituteurs-trices ou professeurs-es.

De nombreux parents me rapportent que certains-es de nos enseignants-es donnent dans leurs cours des éléments de propagande très ciblés sans donner la liberté d'expression et le libre choix de penser aux élèves.

Cette situation se répète malheureusement très souvent depuis quelques années et il est grand temps que cette situation change. L'Etat se doit, dans notre école publique, de faire respecter la libre pensée des élèves et sanctionner très sévèrement (renvoi immédiat) les enseignants-es qui ne respectent pas cela.

Dès lors, concernant l'Etat employeur, je pose les questions suivantes :

1. Pourquoi attribue-t-on une adresse de courriel à des élèves si jeunes et quelle en est sa valeur ajoutée ?
2. Quel serait l'âge idéal que devraient avoir les élèves pour posséder une adresse de courriel personnelle ? Est-ce que les parents ont un droit de regard ?
3. Que va entreprendre l'Etat dans le cadre de la surveillance des contenus de cours (et ceci dans les classes d'écoles maternelles, primaires jusqu'au Collège) pour qu'une seule ligne (ou pensée) politique ne soit présentée aux élèves ?
4. Les cours de citoyenneté sont l'endroit idéal pour parler de politique. De quoi parle-t-on dans ces cours ? Est-ce que les contenus sont contrôlés par une instance de surveillance ? Parle-t-on dans ces cours de toutes les tendances politiques afin que l'élève puisse se faire sa propre opinion et ose s'exprimer ?
5. Lors de débats politiques organisés en classe : prend-on la peine d'inviter toujours toutes les parties concernées ?
6. Les enseignants-es de notre canton ne sont-ils/elles pas tenus-es de présenter et d'expliquer toutes les tendances politiques pour que les élèves se fassent leurs propres opinions ?
7. Quelles sont les conclusions que l'Etat employeur tire de cette triste affaire ?